

CSIAS : Monitoring de l'aide sociale 2021

Depuis 2014, la CSIAS réalise tous les deux ans un [monitoring](#) de l'application des normes par les cantons et les communes afin de disposer d'une base de données régulièrement mise à jour. En raison de la crise sanitaire et de la charge de travail conséquente pour les services sociaux, la dernière enquête a été reportée de 2020 à 2021.

Pour ce monitoring, la totalité des 26 services cantonaux de l'action sociale a été interrogée, ainsi qu'une sélection de 66 services sociaux communaux et municipaux situés dans les cantons où l'aide sociale est fortement pilotée au niveau communal.

En 2021, les 74 questions du formulaire ont porté sur des domaines variés tels que l'aide personnelle, le forfait pour l'entretien, le logement ou encore les frais de santé et les mesures d'intégration.

> Autres éclairages sur notre rubrique [Social >> Aide sociale](#)